



FOIX, le 18 novembre 2001

Jean-Paul Bardoulat
Président de l'APMEP

à

Madame la Présidente de l'UDP
Monsieur le Président de l'APBG

Chers collègues,

L'APMEP a un important projet concernant la création d'un dispositif portant sur les trois années de lycée, destiné à aider les élèves de Seconde à mieux choisir leur orientation, susciter des vocations scientifiques et renforcer les formations scientifiques en première et terminale S. Le Comité national de l'APMEP, réuni le 17 novembre, a chargé le Bureau de soumettre ce projet à l'APBG et à l'UDP pour en négocier les modalités. Afin de pouvoir apporter des éclaircissements à vos légitimes interrogations, je vous propose une réunion le vendredi 14 décembre à 10h au local de l'APMEP, 26 rue Duméril, 75013 Paris (métro Campo-Formio).

Ce projet s'inscrit dans la cohérence de notre demande commune de renforcement des formations scientifiques et technologiques au collège. Afin de vous en faire une idée plus précise, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous et ci-joint quelques documents. Dans le document **“Dispositif pour renforcer les Sciences au lycée”**¹ les colonnes non grisées n'ont pas été votées par le Comité de l'APMEP afin de faciliter la négociation avec vous.

En espérant vivement que ce projet aura votre approbation et votre soutien, je vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de mon amicale considération.

Jean-Paul Bardoulat
31, chemin de Malet
09000 FOIX
tél. et fax : 05 61 65 34 15
jean-paul.bardoulat@wanadoo.fr

¹ Voir “2001-11-17 Dispositif Sciences au lycée ”

Extrait du relevé des décisions des Comités de l'APMEP de juin et novembre 2001 :

Lycée : tout en réaffirmant la priorité des revendications horaires (3h + 1,5h de module + 1h d'aide individualisée en seconde, 5h + 1h de TD en première S et terminale S), le Comité se prononce (conformément aux objectifs décrits dans le document annexe "**Dispositif pour renforcer les Sciences au lycée**") en faveur de la création :

- d'un **enseignement de détermination scientifique de 3h en Seconde** (1h de Mathématiques, 1h de Sciences Physiques, 1h de SVT) non obligatoire pour passer en 1^{ère} S, sans apport théorique spécifique et axé sur la recherche, l'expérimentation, la lecture et la production de textes scientifiques ;
- d'un **enseignement scientifique obligatoire de 3h en première S** (1h de Mathématiques, 1h de Sciences Physiques, 1h de SVT) sans apport théorique spécifique, axé sur la recherche, l'expérimentation, la lecture et la production de textes scientifiques et intégrant les TPE ;
- d'un **enseignement de spécialité de 3h en terminale S** intégrant les TPE ;
- mandate le Bureau de négocier les modalités d'applications de ce dispositif auprès de l'APBG et de l'UDP.